

NUMERO : 2026-077

## DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de l'Association « OPUS 507 Production », sise 6, rue du chemin neuf - 30260 QUISSAC, ayant pour objet la prise en charge, par contrat de cession, des droits d'exploitation d'un concert intitulé « Zima », le dimanche 28 juin à 18h, dans le cadre du festival d'été 2026 autour des musiques du monde,

Considérant les orientations de la Ville de Sarcelles dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant plus spécifiquement sa volonté de développement de la Culture et son souci d'accessibilité à un public le plus large possible,

Considérant l'offre culturelle 2025-2026, et l'incapacité de la ville à mettre en place elle-même cette offre,

Considérant la nécessité de présenter des concerts et des rencontres de qualité répondant aux attentes des Sarcellois,

Décide :

**Article 1 :** de conclure un contrat avec l'association « OPUS 507 Production », sise 6, rue du chemin neuf - 30260 QUISSAC, pour un montant de **2 860 € HT + TVA 157,30 € = 3 017,30 €**, et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

**Article 2 :** dit que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Fait à Sarcelles, le 19 mars 2026



Le Maire,  
Patrick HADDAD